

LEC FESTIVAL 2024

CONVENTION – BIBLIOTHÈQUES

PRIX DES LECTEURS

ENTRE

L'association Littératures Européennes Cognac

Domiciliée 15, rue Grande, 16100 Cognac,
Représentée par sa Présidente Madame Lydia DUSSAUZE,
D'UNE PART,

ET

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN),

Domiciliée 140, rue des Equarts, CS28770, 79027 Niort Cedex,
Représentée par son Vice-Président en charge de la Culture Monsieur Alain CHAUFFIER,
D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Objet :

Cette convention a pour objectif de définir les engagements réciproques des partenaires pour la rencontre suivante :

Rencontre avec l'auteur **Billy O'Callaghan**
fixée le **jeudi 14 novembre 2024 à 18h**
à la **Médiathèque de Léonce Perret** de Chauray
dans le cadre du 21^e Prix des Lecteurs et de l'édition 2024 du LEC Festival.

2. Engagements de l'association Littératures Européennes Cognac :

L'association Littératures Européennes Cognac pour sa part :

- organise et prend en charge la venue de Billy O'Callaghan, d'un ou une interprète et d'un modérateur ou d'une modératrice, pour une rencontre d'1h30 maximum,
- fournit à la Médiathèque les supports de communication créés pour le Prix des Lecteurs et l'édition 2024 du festival.

3. Engagements de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

La Communauté d'Agglomération du Niortais pour sa part :

- communique autour de cette rencontre,
- participe à hauteur de **934,18 €** à cette rencontre (déplacement inclus) sur présentation d'une facture de la part de Littératures Européennes Cognac,
- prend en charge les frais de restauration de la soirée (trois intervenants et un chauffeur),
- adhère à l'association Littératures Européennes Cognac pour l'année 2024, (cotisation d'un montant de **30 €**).

4. Assurances :

La Communauté d'Agglomération du Niortais souscrira les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présence des intervenants et des accompagnateurs participant à la rencontre.

5. Annulation :

En cas d'absence de l'auteur, une solution alternative sera recherchée. Si toutefois aucune solution n'est trouvée, la présente convention est annulée et la participation financière n'est pas due.

6. Communication :

Le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et Littératures Européennes Cognac doit être mentionné sur tous les éléments de communication (papier et web) édités par le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Tous les autres partenaires du Prix des Lecteurs doivent également être mentionnés :

- Médiathèque départementale de la Charente,
- Bibliothèque départementale de la Vienne,
- Médiathèque départementale de Charente-Maritime,
- Médiathèque départementale des Deux-Sèvres,
- Département du Nord.

Fait en deux exemplaires, à

le

Pour le Président de la Communauté
d'Agglomération du Niortais,
et par délégation,

Pour Littératures Européennes Cognac
La Présidente,

Le Vice-Président en charge de la Culture

Alain CHAUFFIER

Lydia DUSSAUZE